



**LEGISLATURE 2025 – 2030**  
**PROCES-VERBAL No. 4**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2025**

---

<b>PRESENTS</b>	: <b>M. Vincent MONNIER, Président du Conseil municipal</b> Mmes Claire HERRMANN, Virginie MALAVALLON, Eliane SANDMEIER, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Yves DESBAILLETT, Sébastien DELESDERRIER, Lionel MARQUIS, Conseillères et Conseillers municipaux
<b>ASSISTENT A LA SEANCE</b>	: <b>M. Olivier FAVRE, Maire, Président du Conseil administratif</b> Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil administratif Mme Suzanne SERAFINI, Membre du Conseil administratif Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire M. Silvano MATTIOLI, Comptable de la Commune
<b>PROCES-VERBAL</b>	: <b>Mme Florence CHOUET</b>

---

<b>ORDRE DU JOUR</b>	: 1. Approbation du procès-verbal du 14.10.25 2. Informations Mairie 3. Rapports des commissions : a. Urbanisme & Environnement : Schéma directeur b. Sociale : Café Famille c. Groupement Feu d. Evénements 4. Validation finale du Schéma directeur communal – Résolution 5. Validation du règlement et statuts du Groupement des pompiers – Délibération 6. Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées : Nomination de M. Olivier FAVRE – Résolution 7. Présentation du budget et des investissements 2026 8. Rapport de la commission des Finances sur le budget et les investissements 2026 9. Rénovation école – Prise de position pour une entrée en matière (renvoi en commission Bâtiments) 10. ACG : Droit d'opposition des Conseillers municipaux 11. Propositions individuelles et questions 12. Fixation dates des séances du premier semestre 2026 13. Divers
----------------------	---

---

Séance ouverte à 19h01.

**Vincent MONNIER** : Ouvre la séance en saluant les membres du Conseil Administratif, du Conseil municipal, ainsi que la secrétaire et la procès-verbaliste. Il procède au premier point de l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14.10.25**

Sans aucune remarque, le PV est approuvé.

## **2. INFORMATIONS MAIRIE**

### **Olivier FAVRE**

- **AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE**
  - Station-service : Remplacement d'une installation thermique (mazout) par une pompe à chaleur.
  - Place de jeux : Autorisation reçue. Un délai administratif de recours de 30 jours est à respecter avant d'entreprendre les travaux. Ceux-ci seront donc à l'ordre du jour en début d'année prochaine.
  - Chemin de la Croix-de-Plomb 4 : Réfection de toiture et crépis de façade.
- **ALLONDON – PASSERELLE PIETONNE**

Les mandataires travaillent d'arrache-pied, mais le processus d'étude est long, dépendant des services de l'Etat. Plusieurs séances sont en cours avec l'OCAN, qui s'interroge en détail sur les répercussions liées à la création de fondations fixes (perturbation de la faune et de la flore) en zone protégée de l'Allondon, lieu d'importance nationale.
- **TRAVAUX ENERGETIQUES : ATTENTION !**

De nombreuses entreprises proposent leurs services pour la fourniture et pose de panneaux solaires. Outre la qualité des prestations à vérifier (...), la pose de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques dans la Commune doit être strictement encadrée. A savoir : répondre aux exigences de la zone 4b, mais également à celles du périmètre ISOS. Cette protection patrimoniale implique la dépose obligatoire d'une autorisation de construire.

### **Suzanne SERAFINI**

- **REPAS DES AINES – 13.11.25**

Les Conseillers disponibles sont attendus la veille aux alentours de 17h00 – 17h15 pour la mise en place et à 11h45 le jour même.
- **REVUE – 16.11.25 – 16h00**

Rendez-vous est fixé à 14h45 devant la Mairie. Pour véhiculer 21 personnes, 4 voitures seront nécessaires. Le spectacle sera suivi d'un repas à l'Auberge de Dardagny.
- **RESTOSCO – SURPLUS DE NOURRITURE**

Une réflexion est en cours sur la possibilité de faire profiter les aînés des éventuels surplus de nourriture, en les invitant à venir manger en compagnie des enfants (formule à étudier). Tout en créant un lien social entre les aînés et les enfants, un agréable moyen d'éviter le gaspillage.

### **Delphine VOELLINGER**

- **ENVIRONNEMENT – DECHETS**

La commission des déchets vient de se réunir le 10.11.25. D'ici la fin de semaine prochaine, les habitants recevront un flyer portant sur une enquête de satisfaction (QR code) relative aux éco points situés sur la Commune. Un appel est lancé aux jeunes du village pour aider les seniors à participer à cette démarche informatique, tout en sachant qu'une version papier restera disponible à la Mairie.
- **SAPIN DE NOEL – 29.11.25**

Petit rappel du RDV fixé à 10h00 pour l'installation et la décoration du sapin suivi de la traditionnelle soupe.
- **JOURNAL COMMUNAL**

L'édition du dernier numéro vient de paraître et sera distribuée aux Conseillers en fin de séance. Un grand merci à toutes et tous pour les articles remis.

### **3. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

#### **A. URBANISME ET ENVIRONNEMENT : SCHEMA DIRECTEUR**

**Daniel CHAMBAZ :** Procède à la lecture du rapport de commission du 28.10.25.

*La commission de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Déchets, élargie à l'ensemble du Conseil municipal, avec la présence de tout le Conseil administratif, a tenu une séance le 28 octobre 2025, durant laquelle elle a pris connaissance des remarques des services cantonaux sur le projet de Schéma directeur communal.*

*Pour mémoire, un Schéma directeur communal est un outil de planification, qui fixe les orientations pour le développement et l'évolution du territoire à horizon moyen terme. L'objectif de ce document est d'être très opérationnel et développé sur mesure pour Russin, en fonction des enjeux majeurs pour la Commune que sont par exemple :*

- *Le patrimoine exceptionnel, les paysages, la nature, l'agriculture, l'énergie ou encore les déplacements.*

*Le projet de schéma est composé d'une image directrice, d'une charte de la vie communale, du plan directeur des chemins pour piétons et d'une série de fiches thématiques comportant :*

- *L'état de la situation du domaine considéré, les objectifs et les mesures concrètes envisagées pour atteindre ces objectifs.*

*Les services de l'Etat n'ont pas fait de remarques de fond importantes, mais passablement de remarques de forme. Un travail effectué par l'exécutif de la commune avec l'Office de l'Urbanisme a permis d'intégrer les plus importantes. Après l'approbation ce soir par le Conseil municipal du Schéma directeur, ce dernier sera renvoyé à l'Office de l'Urbanisme, pour son approbation définitive.*

*Lors de la séance du 28 octobre, la commission a encore discuté de la publicité qui sera donnée au Schéma directeur lorsqu'il aura été approuvé. Il ne restera ensuite plus qu'à le mettre en œuvre pour le plus grand profit des habitantes et des habitants de Russin.*

#### **B. SOCIALE : CAFE FAMILLE**

**Claire HERRMANN :** Procède à la lecture du rapport de commission du 07.10.25.

*Objet de la réunion :*

*Décision de la commission concernant le budget du projet d'accueil «Parents/Bébés/Café des familles» à la Plaine, salle de Bois-Gentil.*

*Rapport :*

*À la suite des présentations de Mme Léna Bernard et Mme Marion Röthlisberger, la commission sociale de Russin s'est réunie afin d'examiner les différents scénarios budgétaires proposés pour le projet d'accueil « Parents/Bébés/Café des familles » à la Plaine, en vue de soumettre le projet au Conseil municipal (CM). Mme Tracy Monney a présenté cinq projections budgétaires, chacune fondée sur des paramètres distincts.*

*Après une discussion approfondie, la commission a retenu à l'unanimité le scénario n°3, qui prévoit l'organisation d'une matinée par semaine, pour un budget estimé à CHF 15'740.–, pour la part de Russin, incluant une réduction du tarif horaire pour les deux intervenantes principales.*

*La commission recommande également de réaliser un bilan de fréquentation six mois après l'ouverture du projet, afin d'évaluer les besoins réels de la population et de déterminer la nécessité d'une participation financière des communes de Cartigny et Aire-la-Ville.*

*Ces communes, déjà contactées par Suzanne, ont manifesté un intérêt pour le projet. Demeurent encore les autres communes de la Champagne à contacter si besoin (Avully, Avusy, Chancy, Laconnex, Soral).*

*Conclusion :*

*La commission est en attente de la décision de Dardagny sur le scénario choisi pour soumettre la proposition au CM.*

### C. GROUPEMENT FEU

**Patrick CORBAT** : Divers règlements ont été revus au sein de la commission, dont le règlement transitoire établi au moment de la création du Groupement Feu Dardagny / Russin. Dans l'ensemble, quelques précisions et ajustements de syntaxe ont été apportés sur la forme. Sur le fond, hormis les ajustements de texte liés au passage, lors de la récente et nouvelle législature, de la force de Maire et Adjoints à celle de Conseil administratif, aucune modification spécifique n'est à relever.

**Olivier FAVRE** : A la question de Daniel CHAMBAZ, confirme que les jeunes sont toujours intéressés et que de nouveaux volontaires postulent. L'effectif de la CIE 101 tourne autour d'une cinquantaine de membres.

### D. EVENEMENTS

**Vincent MONNIER** : Présente le rapport de commission du 05.11.25.

*Lors de cette réunion, nous avons choisi la couleur des boules pour le sapin de Noël. Elles seront rouges et argentées. La décoration du Sapin se fera le samedi 29 novembre 2025 à 10h00. Elle sera suivie de la traditionnelle soupe, offerte par la Mairie, mais servie par les ELLES et l'Amicale des Pompiers.*

*En deuxième partie de séance, nous avons reçu Ilyria Pfyffer, qui nous a présenté le nouveau RussInotes & Anecdotes. En effet, vous découvrirez le 13 novembre un nouveau format de notre journal local. La commission remercie l'ensemble du Conseil municipal pour sa vive participation à cette nouvelle édition du RussInotes & Anecdotes.*

*Finalement, l'apéritif du nouvel an se tiendra le 11 janvier 2026. La commission propose que cet événement se déroule à la salle des sociétés, afin que les habitants puissent découvrir les rénovations de cette salle.*

**Daniel CHAMBAZ** : Concernant le rendez-vous fixé pour la décoration du sapin, demande expressément que cette dernière ne débute pas avant 10h00, afin de ne pas arriver face à un sapin entièrement décoré.

### 4. VALIDATION FINALE DU SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAL – RESOLUTION

**Vincent MONNIER** : Rappelle que, s'agissant d'une résolution, la validation de celle-ci ne pourra faire l'objet d'un référendum. En l'absence de questions et/ou remarques, le Président procède à la lecture de la Résolution concernant la VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAL.

Vu la synthèse des observations émises par les différents services de l'Etat ;  
 Vu les travaux réalisés par notre mandataire AETC accompagné des sociétés Viridis – Amstein & Walther – Acadé et Trafitec, et la commission ad hoc élargie ;  
 Vu les documents du 24.10.2025 présentés par AETC en commission ad hoc élargie le 28 octobre 2025 ;  
 Vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;  
 Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

Sur proposition du Conseil administratif,  
 le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

De préviser favorablement le projet de Schéma directeur communal.

Vincent MONNIER  
Président du Conseil municipal de Russin

**Olivier FAVRE :** Au nom du CA, tient à remercier vivement tous les Conseillers municipaux, passés et présents, ayant œuvré à la réalisation de ce beau et conséquent (près de 4 ans) travail collectif.

## 5. VALIDATION DU REGLEMENT ET STATUTS DU GROUPEMENT DES POMPIERS – DELIBERATION

**Olivier FAVRE :** Comme évoqué précédemment par Patrick CORBAT dans son rapport de commission, peu de modifications importantes sont à souligner. Deux d'entre elles méritent néanmoins quelques précisions.

- Suite à la fusion en 2010 des compagnies de Dardagny et Russin, fut instauré un règlement transitoire établissant notamment l'organigramme hiérarchique de la CP 101. A ce jour, le document n'a plus d'effet, mais formellement (selon les statuts), celui-ci doit faire l'objet d'une décision du Conseil municipal des communes concernées pour être abrogé.
- Précédemment composé d'un CA et d'un CM par commune, le Groupement feu est dorénavant composé : d'un CA et de deux CM par commune. La responsabilité du Délibératif (votes, budget ...) a ainsi été portée à 2 personnes : Patrick CORBAT et Eliane SANDMEIER pour Russin.

**Vincent MONNIER : En l'absence de questions et/ou remarques, procède à la lecture de la Délibération concernant l'ABROGATION DU REGLEMENT ET MODIFICATIONS DES STATUTS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE RUSSIN ET DARDAGNY POUR L'ORGANISATION DU CORPS DE LUTTE CONTRE LES SINISTRES.**

Vu l'article 141 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 et la nécessité d'adapter les statuts du Groupement du 17 mars 2010 à la nouvelle organisation des communes en Conseil administratif ;

Vu les articles 10 et 11 du Règlement transitoire du Groupement intercommunal du 17 mars 2010 ;

Vu les statuts du Groupement intercommunal de Russin et Dardagny pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

Vu l'exposé des motifs attenant à la présente délibération ;

Conformément aux art. 30, al. 1, let. u et 52 al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif et du Conseil du groupement intercommunal,  
Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

1. D'abroger le Règlement transitoire du groupement intercommunal de Russin et Dardagny pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres du 17 mars 2010.
2. De fixer l'abrogation du règlement transitoire au lendemain de la décision d'approbation du département en charge des communes.
3. D'adopter les modifications du 9 octobre 2025 apportées aux statuts du groupement intercommunal de Russin et Dardagny pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres du 17 mars 2010 telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
4. De fixer l'entrée en vigueur des modifications des statuts au lendemain de la décision d'approbation du département en charge des communes.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Dardagny.

Vincent MONNIER  
Président du Conseil municipal de Russin

**Vincent MONNIER :** L'application de la délibération reste subordonnée à la décision du CM de Dardagny.

**6. FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN ET DARDAGNY POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES – NOMINATION DE M. OLIVIER FAVRE - RESOLUTION**

**Olivier FAVRE :** Bien que désigné par l'Exécutif, sa candidature doit toutefois être validée en CM.

**Vincent MONNIER : En l'absence de questions et/ou remarques, procède à la lecture de la Résolution concernant la NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION DE LA « FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN ET DARDAGNY POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES » PRÉSENTÉE PAR RUSSIN.**

Vu les articles 9 et 10 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées (ci-après : FISRD) ;

Vu la décision du Conseil administratif du 3 juin 2025 de désigner Monsieur Olivier Favre comme son représentant au sein du conseil de fondation de la FIRSD, conformément à l'article 9 alinéa 2 lettre a des statuts de cette fondation ;

Sur proposition du Conseil Administratif,  
Le Conseil municipal

***DECIDE***

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président,

De nommer la personne suivante comme membre du Conseil administratif désigné par ce dernier au sein du Conseil de fondation de la "Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées" :

Monsieur Olivier FAVRE, chemin de la Croix-de-Plomb 37, 1281 Russin

Pour la période courant du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2030.

Vincent MONNIER  
Président du Conseil municipal de Russin

**7. PRESENTATION DU BUDGET ET DES INVESTISSEMENTS 2026**

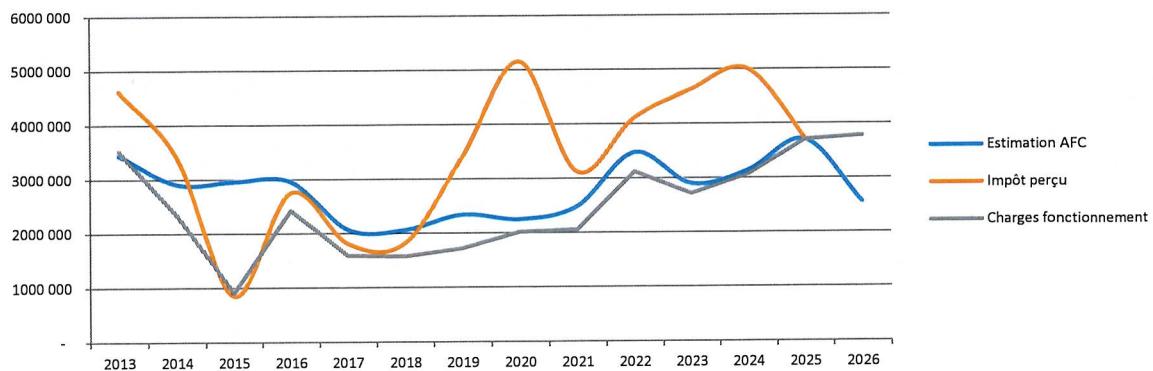
**Olivier FAVRE :** Informe les Conseillers que les chiffres seront soumis au vote du CM du mois de décembre.

Pour rappel, le Maire cite trois articles de la loi sur l'administration des communes :

- Art. 115 : Le budget de fonctionnement de la Commune doit être équilibré.
- Art 117 : Le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, transmet au Conseil administratif les informations de nature fiscale nécessaires à l'établissement du budget, le Conseil administratif peut transmettre ces informations aux Conseillers municipaux.
- Art. 118 : Les communes demeurent responsables de leurs évaluations budgétaires en matière fiscale. Aux fins d'élaboration du budget, l'évaluation des recettes fiscales est du ressort exclusif du Conseil administratif.

Concrètement :

- La commune est le seul niveau suisse à ne pas pouvoir présenter un budget déficitaire. Le Canton et la Confédération ont cette possibilité.
- L'Administration Fiscale Cantonale (AFC) fournit les estimations de revenus aux communes. Le Maire précise que les revenus d'une commune proviennent à environ 95 % des différents impôts perçus (revenu/fortune, personnes morales/physiques, taxes ... etc.). Les prévisions budgétaires de l'AFC suivent une méthode d'évaluation basée sur le nombre de déclarations (reçues, en cours de traitement, traitées), à fin mai, fin juillet et fin octobre, soit une projection annuelle plus qu'approximative. Au 15.10.25, les estimations font état d'un revenu annuel de CHF 907'000.- inférieur aux annonces précédentes (-27% du budget) et ce dernier chiffre est à prendre en considération pour l'exercice 2026. A noter qu'enormément de communes genevoises se retrouvent, elles aussi, dans une situation de budget inférieur.



- Le Conseil administratif porte la responsabilité (et le risque) de l'estimation budgétaire. Le CA de Russin a pris l'option de ne pas tenir compte de l'estimation de l'AFC du mois d'octobre, en se basant sur les deux annonces précédentes. En accord avec l'AFC, le CA recevra en début d'année une confirmation ou infirmation de cette prévision de CHF -907'000.-. Selon le cas, certains aménagements seront alors à envisager. Un levier éventuel : le centime additionnel. Le Maire précise que celui de la Commune, aujourd'hui à 39 centimes, s'est longtemps situé à 51 centimes, conférant alors à Russin le statut de « commune pauvre ». Ce statut induit un positionnement notable au sein de la péréquation financière : subventions pour des installations et actions sociales (crèches par exemple).

**Daniel CHAMBAZ :**

- Le fait que plusieurs communes soient concernées par cette estimation à la baisse, laisse supposer que celle-ci n'est pas liée au départ de certains contribuables de la Commune.
- En toute logique, peut-on s'attendre à ce que la ou les déclarations / taxations tardives soient répercutées sur l'exercice fiscal 2026 ou 2027.
- S'interroge sur le fonctionnement de la péréquation financière communale.

**Olivier FAVRE :**

- Il semble effectivement que ces estimations à la baisse relèvent d'un ordre plus général. Le Maire précise qu'aucun départ n'est annoncé ou connu de la Mairie.
- Potentiellement, oui.
- Le principe, extrêmement complexe, prend en considération bon nombres de paramètres : ressources, centime additionnel, capacité financière communale (actifs, patrimoine financier ...). Pour Russin, le chiffre articulé par l'ACG est de CHF 680'000.- (18%) pour 2026.

**Patrick CORBAT :** Au niveau cantonal, la part des impôts sur personnes physique se situe entre 19% et 47%. Quelle est la part spécifique de Russin ?

**Olivier FAVRE :** Parmi les ressources de la Commune, celles liées au revenu et à la fortune sur personnes physiques représentent CHF 1.91 et CHF 1.24 mio, contre CHF 0.10 et 0.20 mio sur personnes morales.

## 8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES BUDGET ET INVESTISSEMENTS 2026

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

**Sébastien DELESDERRIER :** Passe en revue le document détaillé préparé par la commission des Finances et relève les commentaires principaux effectués par cette dernière.

Poste 0220.00.30100.0 Salaires du personnel	CHF 400'000.-	Départ du concierge
Poste 0290.10.31440.0 Entretien bâtiments par tiers	CHF 50'000.-	Remplacement du concierge
Poste 1506.00.36120.1 Frais regrpt Cies Russin Dardagny	CHF 32'170.-	Indemnités CHF 20.-/h. La CIE 101 était la seule à ne pas verser d'indemnités.
Poste 2170.00.31440.0 Entretien bâtiments par tiers	CHF 30'000.-	Travaux de réfection de l'école

Poste 3290.00.31990.0	Fête du 1 <sup>er</sup> août	CHF 22'000.-	A Russin en 2026
Poste 3420.03.33004.0	Amortissement terrains bâtis	CHF 20'000.-	Place de jeux, amortissement
Poste 5451.00.36120.0	Crèche Dardagny	CHF 254'567.-	Reprise d'une place (total 5)
Poste 6150.01.38301.0	Amort. Complémentaires routes	CHF 0.-	En raison de l'estimation de l'AFC, poste répercuté sur les postes
			9100.00.40000.0 Impôt PP revenu
			9100.00.40010.0 impôt PP fortune
Poste 6290.00.36370.0	Subvention mobilité douce	CHF 2'000.-	Abonnements TPG (18 à 64 ans)
Poste 7206.00.46120.0	Remb. amortissement FIA	CHF 117'000.-	Les projets commandés par l'office cantonal de l'eau sont remboursés par le Fonds intercommunal d'assainissement
Poste 7300.00.31320.0	Honoraires conseillers externes	CHF 15'000.-	Etude levée des déchets
Poste 7710.00.31200.1	Achat fournitures et marchandises	CHF 20'000.-	Jardin souvenirs, pierre Jolesson
Poste 8120.00.36350.0	Subventions entreprises privées	CHF 0.-	Crozat, travaux terminés
Poste 9100.00.40000.0	Impôt PP revenu	CHF 1'914'187.-	Estimation août 2025
Poste 9100.00.40010.0	Impôt PP fortune	CHF 1'240'657.-	Estimation août 2025

Le total général du budget 2026 s'affiche ainsi :

Total des charges	:	CHF 3'607'396.77
Total des revenus	:	CHF 3'611'933.00
Excédent	:	CHF 4'536.23

## INVESTISSEMENTS 2026

**Sébastien DELESDERRIER** : La commission n'a rien de particulier à signaler.

**Sébastien DELESDERRIER** : La commission des Finances préavise favorablement les budgets présentés.

**Olivier FAVRE** : Face à cette situation financière, le Conseil administratif se dit très emprunté de présenter les projets d'investissement. Certains d'entre eux ayant déjà fait l'objet d'une délibération, nécessiteront peut-être d'être présentés en investissements complémentaires.

**Lionel MARQUIS** : Le projet concernant les hameaux est-il susceptible d'être annulé ?

**Olivier FAVRE** : Le projet global s'inscrira dans le Schéma directeur communal (réduction de vitesse, aménagement de surface) et sera présenté en CM pour la suite à y apporter. Il sera priorisé, au besoin.

Le Maire annonce que les budget et investissements 2026 seront votés en séance du 09.12.25 et précise que les Conseillers sont bien entendu libres de ne pas suivre la décision du CA. Il insiste sur le fait que celle-ci n'engage que la responsabilité du CA.

## 9. RENOVATION ECOLE – PRISE DE POSITION POUR UNE ENTREE EN MATIERE (RENVOI EN COMMISSION BATIMENTS)

**Olivier FAVRE** : La toiture de l'école présente quelques faiblesses. Or, qui dit rénovation de toiture, dit échafaudages. Dès lors, faut-il se poser la question de faire procéder à divers aménagements potentiellement nécessaires : Peinture des avant-toits, des fenêtres, améliorations énergétiques (isolation de la toiture, changement de production d'énergie), accessibilité PMR, sécurité ..., idem pour la Mairie. Le sujet est sans fin. Le CA n'est pas allé plus avant dans sa réflexion et suggère que le sujet soit porté en commission Bâtiments, afin de définir la pertinence et le programme des travaux à envisager et/ou leur renvoi en attente de jours meilleurs.

**Vincent MONNIER** : En l'absence de questions, procède au vote.

Pour l'entrée en matière du sujet : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

Pour le renvoi en commission BÂTIMENTS : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

## **10. ACG – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**Vincent MONNIER :** Informe les Conseillers municipaux que les décisions de l'ACG présentées en CM du 02.09.25 concernant l'octroi en 2026, par le Fonds intercommunal, de financements en faveur des : Crèches, GIAP, Bibliobus, Culture, Sport, Infrastructures et réseaux, Applications et produits, ont toutes été validées. Il en va de même pour la subvention de CHF 2'500'000.- destinée aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre, en dépit de l'opposition exprimée par les communes de Russin et Laconnex.

## **11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

- EPICERIE

**Lionel MARQUIS :** Lors du dernier CM, l'Exécutif a mentionné avoir trouvé repreneur, il souhaite savoir si un bail a déjà été signé. Si tel n'était pas encore le cas, il estime que ce serait l'occasion de préciser dans le contrat certains détails liés à l'usage du bien. Cette discussion a déjà eu lieu lors de CM précédents. Au vu des diverses et récentes expériences, certains habitants de la Commune s'interrogent. Une réflexion sur la question a-t-elle été entreprise ?

**Olivier FAVRE :** A l'instar des discussions précédentes, le Maire rappelle que le Conseil de Fondation est propriétaire des murs, la gérance est libre. Le bail ne contient donc qu'un mini cahier des charges, précisant l'utilisation des locaux (épicerie), le montant du loyer (réduit depuis plusieurs années), des temps d'ouverture, une priorité accordées aux produits régionaux ... etc. Mais le commerçant est libre de décider de la gestion de son entreprise. En outre, il ne s'agit pas d'une épicerie communale, le Conseil municipal n'a donc aucun mot à dire. Le Conseil de Fondation doit se réunir demain, le bail est en cours de préparation. Les informations émaneront du Conseil de Fondation lui-même, en temps et en heure, et seront probablement rapportées en séance plénière du mois de décembre.

- HOME-JACKING

**Lionel MARQUIS :** Se fait l'écho de personnes habitant le village, qui s'inquiètent de la recrudescence de home-jacking et/ou d'agressions dans l'arc lémanique. Ces personnes souhaitent savoir si la Commune en a pris la mesure et si elle s'est emparée du sujet. Si tel est le cas, les villageois peuvent-ils être tenus informés ?

**Olivier FAVRE :** Ce point relève de la commission Sécurité. Pour que la Commune puisse se saisir du sujet, celui-ci devrait être porté en commission. Dans cette optique, la demande devra toutefois passer par une formulation plus précise / concrète.

## **12. FIXATION DATE DES SEANCES DU PREMIER SEMESTRE 2026**

**Vincent MONNIER :** Le jour de la semaine reste fixé au mardi. Le Président annonce qu'il n'y aura pas de séance plénière en janvier 2026. En concertation avec les membres du CA et du CM, les dates des séances sont arrêtées comme suit :

10.02.26	19h00
10.03.26	19h00
14.04.26	19h00
12.05.26	19h00
09.06.26	19h00

**13. DIVERS**

- VOYAGE(S)

**Olivier FAVRE :** Rappelle que l'Excécutif reste dans l'attente de propositions de voyage(s).

- MANIFESTATIONS

**Vincent MONNIER :** Informe les Conseillers des deux manifestations à venir :

15.11.25 L'association ELLES organise un Karaoké à Dardagny

22.11.25 Le Big Band Dardagny Russin se produira à Athenaz.

**Vincent MONNIER :** Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance.

Séance levée à 20h36.



Vincent MONNIER  
Président du Conseil municipal



Marilène DEMIERRE  
secrétaire